

Fiche n°4 : Les missions d'un agent de catégorie A SU en poste à la CROC

Les missions de cet agent de catégorie A de la branche de la surveillance de la CROC peuvent recouvrir deux types de fonctions, éventuellement cumulables.

■ Il exerce une fonction d'*analyste* :

Cette fonction contribue à l'alimentation de la base locale de renseignement :

- collecte du renseignement ;
- enrichissement des connaissances locales ;
- diffusion du renseignement ;
- il veille à rendre le renseignement directement exploitable par les services de terrain et favorise la prise en compte des informations issues des brigades ;
- il traduit ces éléments en orientations de contrôle ;
- il renforce le lien entre la CROC, la DRD, le(s) GIR et les unités ;
- supervision des questions relatives à la surveillance au sein de la CROC.

■ Il exerce une fonction de *coordonnateur* :

L'agent de catégorie A positionné à la CROC est le relai naturel entre le POC, le chef divisionnaire et les unités :

- il traduit les orientations définies par le POC en matière d'occupation espace-temps des unités sur les axes autoroutiers et routiers, en apportant notamment son soutien au chef divisionnaire quant aux choix opérationnels ;
- il s'assure d'une coordination efficace entre les unités ;
- il confronte et analyse les dispositifs mis en place avec les résultats obtenus ;
- il s'assure de la cohérence entre l'activité prévisionnelle et celle effectivement réalisée ;
- il contribue à sélectionner et retenir les points de contrôle les plus pertinents.